

AQUITAINE

42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX Cedex

www.aquitaine.drire.gouv.fr
Tél. : 05 56 00 04 00
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par F.BERNAT et C.STEIN
Téléphone : 05 56 00 05 18

Bordeaux, le 24 mai 2007

Référence : CS-GS33-EI-07-425
Affaire n° : 312-520002-1-1

**Mairie de BARON
33750 - BARON**

**Rapport de l'inspection des installations classées
au
Comité départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques**

Objet : Décharge de la commune de Baron au lieu-dit " Prévôt "

I. Objet

L'arrêté préfectoral en date du 29 janvier 1973, a autorisé la Mairie de Baron à exploiter une décharge sur le territoire de sa commune au lieu-dit « Prévôt », sur une parcelle privée, appartenant à Monsieur GARZARO.

Par arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 4 octobre 2005, Monsieur le Préfet a imposé à la Mairie de Baron de déposer un dossier de remise en état comprenant une ESR pour ce site.

Par transmission du 7 juin 2006, la Préfecture nous fait parvenir cette étude.

Le présent rapport fait suite à l'examen de ce document.

II. Analyse du dossier

II.1- Description du site

L'ancienne décharge de Baron se situe à l'Ouest - Nord Ouest de la commune et à l'Est de la route départementale 20. Une habitation, non habitée actuellement, disposant d'un puits pour l'arrosage, est recensée à une centaine de mètres au Nord – Ouest du dépôt, sur une parcelle voisine.

De 1973 à 1981, le site a reçu les **ordures ménagères** des trois communes environnantes. Le volume estimé d'ordures ménagères reçues est de 2739 m³. La surface du dépôt est estimée à environ 0,13 ha. En 1981, les apports ont cessé par l'adhésion de la commune au SEMOCTOM.

L'étude départementale SAUNIER TECHNA de 2001 annonçait aussi la présence de déchets toxiques en quantité dispersée, d'une carcasse de voiture et de déchets verts.

Le site est actuellement utilisé par l'entreprise de Monsieur GARZARO à des fins de stockage provisoire de déchets inertes, principalement des matériaux argilo calcaire et de démolition.

Des analyses de biogaz ont été réalisées. Ces dernières ne mettent pas en évidence une production notable de biogaz provenant du massif de déchets.

Le dépôt a été recouvert par des remblais plus ou moins graveleux, à dominante argileuse par endroit. Ces remblais s'étendent vers le Nord, le Sud et l'Est de la zone de dépôt d'ordures ménagères formant une plate forme importante et des talus d'une hauteur de 4 à 7 m notamment vers le Nord. Une partie de ces remblais est colonisée par la végétation.

Le site est clôturé. L'accès piéton à la parcelle se fait par l'habitation adjacente.

II.2- Hydrogéologie, Hydrologie et Sols

- Géologie

Le site se situe sur une formation tabulaire d'une ancienne terrasse alluviale. Epaisse de 10 à 15 mètres, elle a souvent été exploitée pour sa nature argilo-graveleuse. A sa base se trouvent des argiles verdâtres épaisses de quelques mètres. S'en suit le substratum carbonaté des calcaires à Astéries présent dans la vallée, surmonté de colluvions argileuses et surmontant une formation à argiles vertes et sables feldspathiques.

Une source, au Sud du site, est observée à la limite de la formation alluviale et des colluvions argileuses appartenant aux calcaires à Astéries. Cette source permet la formation du ruisseau de la Mouline qui a un écoulement discontinu du Sud vers le Nord.

- Sols

Quatre sondages ont été réalisés sur le site. Aucune analyse n'a été réalisée sur les sols.

Ces sondages ont mis en évidence la présence de remblais à dominante argileuse sur 3 des sondages. Une arrivée d'eau est observée pour l'un de ces sondages et un autre présente un horizon moyennement humide.

Un sondage montre des remblais graveleux en surface suivi d'un remblai argilo-terreux et présente des horizons humides en profondeur.

D'une manière générale, la nature argileuse des sols environnants est observable sur une des photos jointes au rapport, montrant un terrain en aval du site, humide en surface dont les eaux de suintements rejoignent le fossé aval.

Les argiles du substratum sont aussi mises en évidence en fin de forage.

- Eaux souterraines

Au vu de l'étude, la nappe superficielle, localisée dans les alluvions anciennes de cette haute terrasse, est une nappe perchée dont la piézométrie varie en fonction des conditions pluviométriques. Cette nappe serait la seule nappe sensible à une pollution issue de la décharge, l'aquifère Oligocène des calcaires à Astéries étant protégé par une couche argileuse épaisse de quelques mètres.

Des analyses sur les eaux souterraines ont été réalisées en période de hautes eaux dans le puits de l'habitation voisine captant la nappe superficielle des alluvions en amont hydraulique du site. Les valeurs des paramètres **nickel et manganèse sont supérieures aux valeurs de constat d'impact**. Selon l'étude, les mauvais résultats d'analyse concernant les paramètres bactériologiques sont le signe d'une eau peu renouvelée.

Selon le bureau d'étude, le massif de déchets serait bien isolé de la présence d'une nappe en son sein par la mise en place de matériaux argileux sur ses flancs et sur son toit ainsi que par le substratum argileux sous jacent. **L'eau retrouvée dans un des sondages proviendrait d'eau d'engorgement ponctuel** et ne serait en continuité ni avec la nappe superficielle captée par le puits, ni par les eaux superficielles du ruisseau de la Mouline.

Des analyses ont aussi été réalisées dans les eaux trouvées au niveau d'un des sondages. Les valeurs des paramètres **plomb et ammonium au droit du site sont égales voire supérieures aux valeurs de constat**

d'impact. De plus, les valeurs des paramètres **nickel et manganèse sont ici aussi supérieures aux valeurs de constat d'impact et supérieures aux valeurs mesurées dans le puits amont. La conductivité, les matières en suspension, la concentration en fer et en matières organiques (DCO, DBO5) y sont également élevés.**

- Eaux superficielles

Un échantillon a été prélevé en **contrebas aval** du site dans les eaux du ruisseau de la Mouline qui prend source à la limite de la formation alluviale et des colluvions argileuses appartenant aux calcaires à Astéries. Ce ruisseau non pérenne s'écoule dans la vallée et dépend étroitement de la pluviométrie.

La **conductivité y reste assez élevée.** Les valeurs des paramètres **nickel, manganèse et ammonium restent supérieures aux valeurs de constat d'impact.** La valeur du paramètre **plomb reste proche mais légèrement inférieure à sa valeur de constat d'impact.** Les paramètres bactériologiques démontrent le développement d'une flore bactérienne importante dans ces eaux semi stagnantes.

II.3 Préconisations de la société GEOPAL

Les propositions de la société GEOPAL qui a réalisé l'étude, sont les suivantes :

- reprofilage en dôme afin de favoriser le ruissellement des eaux pluviales,
- mise en place d'une couche de terre végétale puis revégétalisation,
- mise en place d'un fossé périphérique côté sud et ouest du site.

La société GEOPAL propose un suivi annuel sur les eaux de surface en aval du dépôt.

Cette société précise aussi que ces travaux de réhabilitation ne peuvent être envisagés que lorsque le site ne sera plus utilisé par le propriétaire pour l'entreposage des matériaux.

III. Avis de la DRIRE sur le dossier

Ce petit site n'a reçu que peu d'ordures ménagères. Cependant, il est à noter :

- qu'au **droit du site, dans les eaux retrouvées dans l'un des sondages, certaines concentrations sont importantes (plomb, ammonium, nickel, manganèse, conductivité, matières en suspension, fer et matières organiques) ;**
- que **certains paramètres notables se retrouvent au droit du site dans les eaux du sondage et en aval dans les eaux superficielles du ruisseau de la Mouline (ammonium , nickel, manganèse, plomb et conductivité). Il doit donc y avoir communication entre les eaux présentes au droit du site et les eaux superficielles du ruisseau en contre bas du site.**

Au vu des sondages, le massif semble présenter régulièrement des matériaux argileux en surface. Cependant, la topographie plane de certaines zones doit favoriser l'engorgement et la percolation de l'eau au sein du massif par des zones moins imperméables. Ces eaux doivent ruisseler vers le ruisseau en aval du site.

Nous proposons donc, à Monsieur le Préfet, d'imposer, dans un arrêté complémentaire encadrant la fermeture et la remise en état du site :

- le remodelage du massif,
- la mise en place d'une couverture peu perméable (l'argile présente à proximité peut être utilisée à cette effet),
- la mise en place d'une couche de terre végétale et sa revégétalisation,
- la mise en place d'un fossé périphérique,
- un suivi post exploitation dans les eaux superficielles en contrebas aval du site.

Enfin, nous proposons d'imposer des restrictions d'usage du site afin de s'assurer qu'il conservera un usage compatible avec son activité passée.

Ce projet d'arrêté a été transmis pour avis à la Mairie de Baron qui n'a pas émis de remarques particulières.

Il convient également de rappeler à Monsieur GARZARO que l'enfouissement de matériaux inertes (gravats de démolition) est dorénavant soumis à autorisation préfectorale au titre du décret n° 2006-302 du 11 mars 2006 et que son installation nécessite donc une mise en conformité par le dépôt d'une demande d'autorisation tel que le prévoit l'article 11 de ce même décret.

Il convient de plus de prévenir le propriétaire du puits amont de la mauvaise qualité des eaux de son puits.

L'inspecteur des installations classées,
Signé

F. BERNAT

P.J. : Projet de prescriptions